

Attention

Les fossés, les trottoirs et les routes ne sont pas des poubelles !

Les déchets dans nos cours d'eau

Chaque année, dans le cadre du contrat de rivière, les équipes en charge de l'entretien du Gier et de ses affluents procèdent au ramassage des déchets présents dans la rivière au détriment d'autres missions (abattage, débroussaillage, aménagements de berges,...). Cette pollution chronique est préjudiciable pour la vie aquatique et détériore le cadre de vie agréable que nous retrouvons aux abords de nos cours d'eau.



Un arbre « habillé » de déchets



Ramassage de déchets sur les berges du Gier



L'origine de ces déchets

Un papier ou tout autre type de déchet abandonné sur un trottoir, un parking ou une route se retrouve très souvent transporté dans le cours d'eau... En effet, les réseaux qui collectent les eaux de ces surfaces se jettent la plupart du temps directement dans la rivière. Et s'ils ne rejoignent pas directement la rivière, ce sont les ouvrages de traitement des eaux usées (station d'épuration, station pompage des eaux usées,...) que ces déchets vont endommager.

Chacun d'entre nous doit agir !!!

Pour préserver nos cours d'eau, nos ouvrages de traitement des eaux usées et notre cadre de vie, les déchets doivent être mis dans un bac/sac à ordures ménagères ou en déchèterie s'il s'agit de déchets spéciaux.



Annuellement, ce sont environ 50 m³ de déchets qui sont collectés par l'équipe rivière sur les mêmes secteurs.



En 2015, grâce au renfort de l'entreprise d'insertion SOS Chantier Nature de Saint Paul En Jarez c'est plus de 100 m³ de déchets qui ont été collectés.